



MANDAT D'APPUI À LA GESTION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE*

La SEPR vous propose un accompagnement dans l'élaboration du contrat d'apprentissage et la réalisation de la demande de dépôt auprès de l'OPCO désigné :

- Saisie du cerfa "contrat d'apprentissage" sur la plateforme de l'OPCO sur la base des informations transmises par l'entreprise dans le formulaire.
Si l'OPCO ne dispose pas d'une plateforme de saisie, le cerfa vous sera envoyé par mail.
- Préparation et envoi de la convention de formation par apprentissage à l'entreprise
- Préparation et envoi de la convention tripartite de réduction ou allongement de durée du contrat d'apprentissage à l'entreprise, le cas échéant

Pour la partie "contrat", les niveaux de rémunération et le salaire brut mensuel à l'embauche proposés par le CFA de la SEPR reprendront les bases de dispositions légales. Il est de la responsabilité de l'entreprise d'effectuer les vérifications nécessaires afin de s'assurer qu'il respecte les minimums conventionnels en vigueur dans son entreprise lors de la signature du contrat d'apprentissage.
La responsabilité du CFA SEPR Annonay ne pourra être engagée.

Par le présent mandat, et conformément aux articles 1984 et suivants du Code Civil,

Je soussigné(e) :

Représentant l'entreprise :

Située au :

SIRET :

donne pouvoir au CFA SEPR Annonay représenté par sa directrice en exercice pour effectuer les missions ci-dessus nécessaires au traitement du contrat d'apprentissage de l'apprenti-e :

Nom

Prénom

À Annonay le :

Signature et cachet de l'entreprise :

* Ce mandat de gestion ne vous dispense en aucun cas de conserver les justificatifs obligatoires à l'enregistrement de votre contrat, en cas de contrôle.